

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 24 septembre 2026****Date de convocation :** 18 septembre 2026**Date d'affichage :** 18 septembre 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 14**Nombre de Conseillers votants :** 18

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaient présents : MM CHOLET, BULTEZ, Mme LEGEMBLE, MM HILLION, SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M LE BOURDONNEC, Mmes DURAND, AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, M RAULT Rémy, Mme ROSSELOT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CHATELLIER pouvoir à Mme LEGEMBLE, Mme MAIGNAN-NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M BLONDEL pouvoir à M BULTEZ, M RAULT Jean-Pierre pouvoir à Mme ROSSELOT, Mme MEHOUSAS.

Etaient absents :

M GREBERT est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : M BULTEZ

DELIBERATION N°2026-2-067 : Modification du tableau des effectifs

M BULTEZ indique à l'Assemblée qu'un agent a fait l'objet d'un refus de titularisation et que ce poste ne sera pas remplacé.

En conséquence, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} novembre 2026.

Par ailleurs, un agent a sollicité une disponibilité pour convenance personnelle. Afin d'anticiper son remplacement, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe également au 1^{er} novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la suppression à compter du 1^{er} novembre 2026 d'un poste d'adjoint technique territorial,

DECIDE la création à compter du 1^{er} novembre 2026 d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 25 septembre 2026

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Cédric GREBERT